

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-deux novembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 25

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DEMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Rémi FARDIN, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Philippe ROISINE à Vincent HUDRY-CLERGEON, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : 2

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane CHAUSSON

[DEL2023-082 - APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL](#)

Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE

Des ajustements de fin d'année sont à apporter au budget primitif voté en avril 2023 portant sur les points suivants :

1 - Subvention complémentaire au budget annexe Mobilité : + 230 000 €

2 - Annulation sur 2023 et report sur 2024 des acquisitions de terrains "Zone éco" :
2 423 088€

3 - Réduction des recettes FCTVA : - 273 280 € (FCTVA des dépenses de fin d'année (ex : Plaine du Fier) ne sera perçu qu'en début 2024)

4 - Hausse du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) de 2023 : + 47 014 € (prévision 324 000 € - notifié 371 014 €)

5 - Intégration de l'avenant 01 à la convention de mandat signé le 14-04-2023 avec le Département pour la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de la Plaine du Fier : 305 517 €TTC (réduction du chapitre 23 et inscription en dépense et en recette de la somme sur un compte de tiers)

6 - Divers ajustements au vu des réalisations déjà constatées au 31-08-2023.

Section de fonctionnement		-	20 819 €	-	20 819 €
Dépenses		-	20 819 €		
011 - Charges à caractère général		-	331 740 €		
60611 - Eau et assainissement		-	600 €		
60612 - Energie - Electricité		-	16 000 €		
60613 - Chauffage urbain		-	6 000 €		
60628 - Autres fournitures non stockées		-	130 €		
60631 - Fournitures d'entretien		-	3 000 €		
60632 - Fournitures de petit équipement		-	4 900 €		
60636 - Habillement et vêtements de travail		-	2 100 €		
611 - Contrats de prestations de services		-	49 960 €		
6132 - Locations immobilières		-	4 150 €		
61358 - Locations mobilières		-	1 200 €		
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics		-	500 €		
6156 - Maintenance		-	5 147 €		
6161 - Assurances multirisques		-	500 €		
617 - Etudes et recherches		-	130 132 €		
6188 - Autres frais divers		-	97 958 €		
62268 - Autres honoraires, conseils...		-	13 200 €		
6231 - Annonces et insertions		-	1 000 €		
6233 - Foires et expositions		-	4 500 €		
6234 - Réceptions		-	2 700 €		
6236 - Catalogues, imprimés et publications		-	18 952 €		
6238 - Diverses relations publiques		-	43 080 €		
6241 - Transports de biens		-	2 185 €		
6247 - Transports collectifs		-	818 €		
6262 - Frais de télécommunications		-	150 €		
627 - Services bancaires et assimilés		-	210 €		
6281 - Concours divers (cotisation...)		-	6 060 €		
6283 - Frais de nettoyage des locaux		-	4 500 €		
62878 - Remboursement de frais à d'autres tiers		-	3 000 €		
63512 - Taxes foncières		-	110 €		
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules		-	358 €		
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés		-	60 €		
014 - Atténuations de produits		-	51 633 €		
7391118 - Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes		-	10 000 €		
73913 - Reversements sur taxes liées à l'environnement		-	10 000 €		
7392221 - FPIC		-	47 014 €		
7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers		-	4 619 €		
65 - Autres charges de gestion courante		-	259 288 €		
6573641 - Subventions aux budgets annexes		-	230 000 €		
65748 - Subventions de fonctionnement aux associations		-	14 300 €		
65811 - Droits d'utilisation - informatique en nuage		-	600 €		
65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, droits		-	14 216 €		
65888 - Autres charges diverses de gestion courante		-	172 €		

Recettes	-	20 819 €
013 - Atténuations de charges		25 000 €
6419 - Remboursement sur rémunération du personnel		25 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	-	840 €
7067 - Redevances et droits des services périscolaires	-	15 000 €
70875 - Rbt de frais par les communes membres		14 160 €
73 - Impôts et taxes		48 774 €
7351 - Fraction compensatoire de la THRP	-	11 914 €
7352 - Fraction compensatoire de la CVAE		60 688 €
731 - Fiscalité locale		3 516 €
73118 - Autres contributions directes		3 516 €
74 - Dotations et participations	-	128 030 €
741124 - Dotation d'intercommunalité des EPCI		1 295 €
741126 - Dotation de compensation des EPCI		1 694 €
744 - FCTVA	-	4 000 €
74718 - Participations - autres organismes		7 700 €
7472 - Subventions Région	-	16 430 €
7473 - Subventions Département		1 000 €
74771 - Fonds social européen	-	17 800 €
74772 - Participations FEDER	-	22 000 €
74773 - Participations FEADER	-	6 787 €
747888 - Autres participations	-	69 140 €
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	-	3 562 €
75 - Autres produits de gestion courante		22 192 €
755 - Débits et pénalités perçus		21 960 €
756 - Libéralités reçues		232 €
77 - Produits spécifiques		8 569 €
773 - Mandats annulés sur excercices antérieurs		8 569 €
Section d'investissement	-	295 286 €
Dépenses	-	295 286 €
20 - Immobilisations incorporelles	-	22 363 €
202 - Frais d'études, d'élaboration et révision des documens d'urbanisme	-	30 000 €
2031 - Frais études		533 €
2051 - Concessions et droits similaires		7 104 €
204 - Subventions d'équipement versées	-	10 000 €
20422 - Subventions d'équipement aux prsonnes de droit privé - Bâtiments et installations	-	10 000 €
21 - Immobilisations corporelles		28 247 €
2111 - Acquisition terrains nus	-	2 423 088 €
2128 - Autres agencements et aménagement de terrains		52 500 €
21351 - Installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics		440 €
21578 - Autre matériel technique		5 430 €
21828 - Matériel de transport		1 500 €
2185 - Matériel de téléphonie	-	1 000 €
2188 - Autres immobilisations corporelles		2 392 465 €
23 - Immobilisations en cours	-	597 687 €
2313 - Construction		55 830 €
2314 - Construction sur sol d'autrui	-	348 000 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	-	305 517 €
27 - Autres immobilisations financières		1 000 €
271 - Titres immobiliers		1 000 €
4581 - Compte de tiers en dépense		305 517 €
458101 - Opération Plaine du Fier - convention de mandat (RI=DI)		305 517 €
Recettes	-	295 286 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	273 280 €
10222 - F.C.T.V.A.	-	273 280 €
13 - Subventions d'investissement	-	344 838 €
1312 - Subventions Région	-	802 320 €
1313 - Subventions Département	-	298 618 €
1322 - Subventions Région		751 000 €
1385 - Subvention d'un groupement de collectivités		5 100 €
23 - Immobilisations en cours		17 315 €
2313 - Construction		17 315 €
4582 - Compte de tiers en recette		305 517 €
458201 - Opération Plaine du Fier - convention de mandat (RI=DI)		305 517 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane CHAUSSON



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Stéphane CHAUSSON, the Secretary of the session.

Délibération transmise en Préfecture le 15.12.2023
Publiée le 15.12.2023